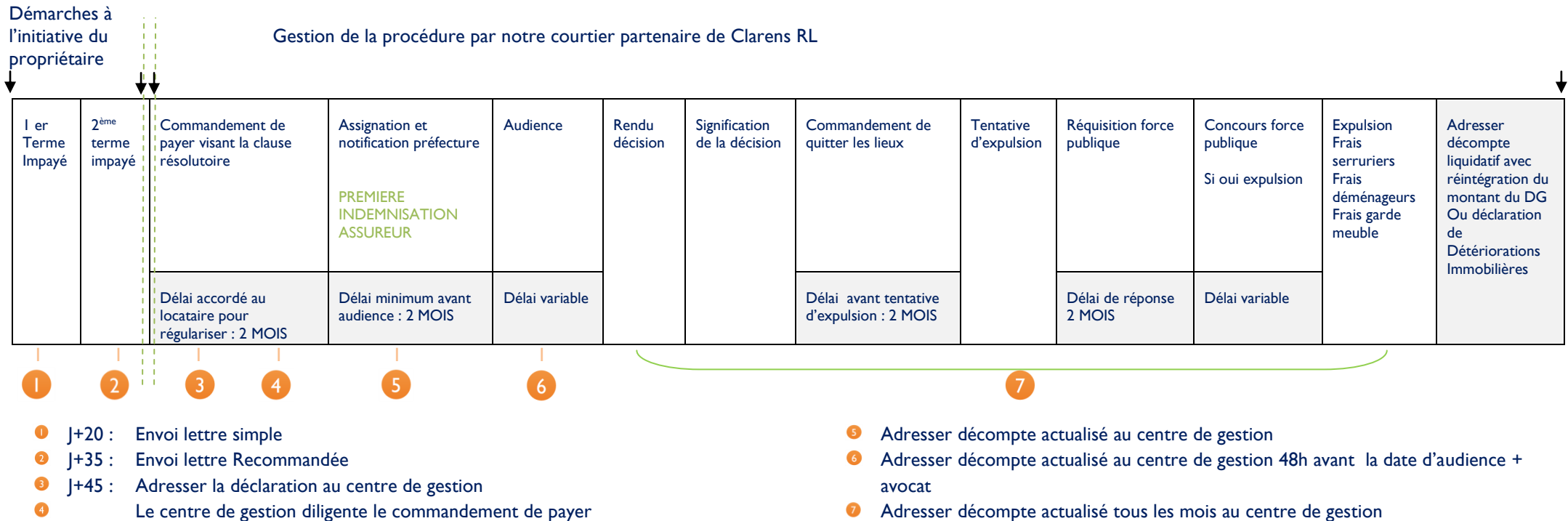


[LA VIE DE VOTRE DOSSIER SINISTRE LOYERS IMPAYES]



LES INDEMNISATIONS ASSUREUR NE DOIVENT JAMAIS APPARAÎTRE SUR LES COMPTES ET/ OU DECOMPTES LOCATAIRES

- ✓ PRISE EN CHARGE DE TOUS LES FRAIS DE PROCEDURE D'EXPULSION
- ✓ LE RECOUVREMENT DES SOMMES EST ASSURE PAR NOTRE SERVICE RECOURS
- ✓ LE PROPRIETAIRE S'ENGAGE A INFORMER LE CENTRE DE GESTION DE TOUT MOUVEMENT SUR L'AFFAIRE SOUS PEINE DE DECHEANCE DE GARANTIE
 - Règlements
 - Départ du locataire (furtif/congé)
 - Litige en cours (copies correspondances locataire/propriétaire)